

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon



Communiqué de presse  
Bordeaux, le 10 mai 2011

## Succès de l'introduction en bourse de Groupe ConcoursMania sur NYSE Alternext

### L'offre de titres sursouscrite plus de 3,5 fois

Levée de fonds de 9,2 M€ avant exercice de l'option de surallocation

Prix fixé à 10 € par action

**Groupe ConcoursMania, le spécialiste du jeu marketing en ligne, annonce le succès de son introduction en Bourse sur NYSE Alternext à Paris.**

Groupe ConcoursMania (FR0011038348, ALGCM), spécialiste français du jeu marketing en ligne annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché NYSE Alternext à Paris pour une levée de fonds d'environ 9,2 millions d'euros, avant exercice potentiel de l'option de surallocation.

Le prix applicable au Placement Global et à l'Offre à Prix Ouvert a été fixé à 10 euros par action, soit la limite haute de la fourchette indicative d'introduction en bourse initialement proposée entre 8,50 euros et 10 euros par action.

Le nombre d'actions nouvelles émises par la Société dans le cadre de l'opération s'établit à 920 000, portant le flottant à 29,2%.

La demande dans le cadre de l'OPO se monte à 2,6 M€ et dans le cadre du placement global à 34,5 M€, représentant au total une sursouscription de 3,5 fois, en cas d'exercice de l'option de surallocation. Les ordres sont principalement issus de France, du Royaume-Uni, du Bénélux et de la Suisse. Un taux de service de 43,9 % des ordres A1 dans le cadre de l'OPO a été annoncé par NYSE Euronext. Aucun ordre A2 n'a été servi compte tenu de la forte demande.

L'allocation des 920 000 actions souscrites se répartit de la façon suivante :

- Placement Global : 828 000 actions allouées aux investisseurs institutionnels;
- Offre à Prix Ouvert : 92 000 actions allouées au public en France.

Sur la base du prix de 10 euros par action, la capitalisation boursière de la Société s'élève à environ 31,5 millions d'euros à l'issue de la réalisation de l'opération (avant exercice potentiel de l'option de surallocation).

Une période de stabilisation de l'offre débute ce jour jusqu'au 9 juin 2011, au cours de laquelle une option de surallocation pourra être exercée pour un maximum de 138 000 actions supplémentaires par Bryan Garnier & Co.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**

La levée de fonds réalisée par la Société permettra au Groupe ConcoursMania de mettre en œuvre son plan de développement et lui fournira les moyens financiers nécessaires notamment :

- à la poursuite de la stratégie offensive d'acquisitions ciblées :
  - de sites BtoC complémentaires au portefeuille existant ;
  - de sites lui assurant un déploiement au niveau européen.
- au soutien de sa croissance organique :
  - par le renforcement des équipes ;
  - par les investissements dans les outils marketing et technologiques ;
  - par la meilleure visibilité de l'entreprise auprès des grands comptes et agences.

Au terme de l'offre, le capital de la Société est constitué de 3 152 092 actions. Son capital est réparti comme suit :

	<b>Actions ordinaires</b>	<b>% du capital et des droits de vote</b>
Saint-Florentin Participations <sup>1</sup>	1 489 980	47,3 %
Idinvest Partners <sup>2</sup>	708 805	22,5 %
Autres	33 307	1,1 %
Public	920 000	29,2 %
<b>Total</b>	<b>3 152 092</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Regroupe la participation de M. Julien PARROU, M. Gérard PARROU, M. Emmanuel PARROU, M. Jean-Michel PARROU et M. Hugues DUBOSCQ.

<sup>2</sup> Idinvest Partners, société de gestion représentant les deux fonds d'investissement de proximité FIP Générations Entrepreneurs et FIP Générations Entrepreneurs 2 (à la suite de l'intégration de l'activité de capital investissement de la société Oddo Asset Management par Idinvest Partners effective le 7 avril 2011).

Le règlement-livraison des actions interviendra le 13 mai 2011. Les actions seront négociées à partir du lundi 16 mai 2011 en cotation continue.

Les actions seront admises à la négociation sur le marché NYSE Alternext à Paris sous le code ISIN FR0011038348 et le code mnémonique ALGCM.

**Julien Parrou, Fondateur et Président Directeur Général de Groupe ConcoursMania, commente :**

*« Nous sommes très heureux du vif succès de notre introduction en Bourse qui va permettre au Groupe ConcoursMania d'accélérer son changement de dimension et de concrétiser ses ambitions européennes. Je tiens à remercier tous les investisseurs institutionnels et actionnaires particuliers, français et européens, qui nous ont manifesté leur intérêt et accordé leur confiance. Nous avons maintenant à cœur de les associer à toutes les prochaines étapes de notre ambitieux projet, car nous savons qu'ensemble...nous avons tout à gagner ! »*

**• Intermédiaire financier :**

Coordinateur Global, Teneur de Livre et Listing Sponsor : Bryan, Garnier & Co.

**• Mise à disposition du prospectus :**

Des exemplaires du Prospectus, composé du document de base enregistré le 15 avril 2011 sous le numéro I.11-014 par l'Autorité des marchés financiers et de la note d'opération ayant reçu le visa 11-130 en date du 26 avril 2011, sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Groupe ConcoursMania, 351 boulevard Wilson 33200 Bordeaux, ainsi que chez Bryan, Garnier & Co., 26 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Groupe ConcoursMania ([www.concoursmania.com](http://www.concoursmania.com)).

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**

**• Facteurs de risques**

L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 du document de base ainsi que dans la section 2 de la Note d'opération visée le 26 avril 2011 sous le numéro 11-130.

**• Rappel fiscal**

Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, du dispositif de réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt de solidarité sur la fortune, au titre de la souscription d'actions nouvelles, la Société s'engage à satisfaire aux conditions respectivement prévues au 2° du I de l'article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts (s'agissant des réductions d'IR) et aux paragraphes a à g du 1 de l'article 885-0 V bis dudit Code (s'agissant des réductions d'ISF), dans les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Groupe ConcoursMania se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si le plafond de 2,5 millions d'euros est atteint, ce compte tenu des demandes déjà effectuées au cours des 12 derniers mois.

**A propos du Groupe ConcoursMania**

Le Groupe ConcoursMania (Bordeaux) accompagne ses clients dans la réalisation marketing des opérations de jeux promotionnels en ligne et édite ses propres sites de jeux grand public. Le Groupe ConcoursMania apporte des solutions innovantes au bénéfice de ses clients et assure également une étude permanente du secteur. En 2010, Groupe ConcoursMania a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 M€, dégagant un taux de rentabilité opérationnelle de 20 % et un taux de résultat net de 12% du chiffre d'affaires (données 2010 proforma). En savoir plus : [www.concoursmania.com](http://www.concoursmania.com).

**Retrouvez toute l'information financière de GROUPE CONCOURS MANIA  
sur [www.concoursmania.com/alternext.html](http://www.concoursmania.com/alternext.html)**

**Contacts communication financière**

---

**Groupe CONCOURS MANIA**

Julien PARROU - PDG

**Tel : + 33 (0) 5 57 22 76 60**

mail : [investisseurs@concoursmania.com](mailto:investisseurs@concoursmania.com)

**ACTIFIN**

Nicolas MEUNIER / Stéphane RUIZ

**Tél : + 33 (0) 1 56 88 11 11**

**Relations presse**

Charlène Masson

mail : [concoursmania@actifin.fr](mailto:concoursmania@actifin.fr)

**Avertissements**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers de Groupe ConcoursMania dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables.*

*La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Groupe ConcoursMania aux Etats-Unis. Les actions Groupe ConcoursMania ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Groupe ConcoursMania n'envisage pas d'enregistrer une offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux Etats-Unis.*